

Yemaya

N° 14

LETTRE DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE DÉCEMBRE 2003

Editorial

Chères amies, chers amis,

On trouvera comme d'habitude dans ce numéro de *Yemaya* des articles venus de diverses régions du monde. L'un d'entre eux nous présente le combat d'une association de femmes de la région de Valence en Espagne. Elles remettent en cause le vieux système patriarcal qui réservait traditionnellement les droits de pêche aux enfants mâles d'une famille. Les tribunaux ont pris parti pour les femmes mais il reste à faire évoluer les mentalités et les coutumes locales. Pour l'heure, les membres de l'association continuent à être très mal vues et tenues à l'écart.

On va ensuite dans la baie de Buyat, au nord de Sulawesi, en Indonésie. Là une société multinationale, Newmont Mining Corporation de Denver, Colorado, Etats-Unis (la cinquième plus grande compagnie minière du monde) exploite, via sa filiale PT Newmount Minahasa Raya (NMR), une mine d'or dont les rejets ont des effets fâcheux sur l'environnement et la santé des gens. On trouve là de l'arsenic, du mercure, du cyanure, et les femmes sont particulièrement touchées. Elles se plaignent fréquemment de maux de tête, de douleurs articulaires, de tremblements, d'affections cérébrales, de bosses sur le corps, de démangeaisons. Les responsables de l'entreprise se sont contentés de nier en bloc ces allégations. En juin 2003, le Forum indonésien pour l'environnement (Walhi) a publié une étude où il est dit que les rejets de la mine contiennent un taux de cyanure quatre fois supérieur à la limite autorisée, et les habitants et l'environnement en souffrent. L'exploitation doit s'arrêter



Sommaire

Espagne.....	2
Indonésie.....	4,6
Sri Lanka.....	6
Mozambique.....	7
Nouvelles...	8,9,10,11
Publications.....	12

en 2004 et la société est en principe tenue de surveiller le site pendant trois ans. L'entreprise s'en va mais elle laissera vraisemblablement pendant longtemps des traces sur la santé des gens, la nature et la vie économique locale.

Nous allons ensuite au Sri Lanka où la charge de travail des femmes de la pêche est de plus en plus lourde. L'ICSF y a organisé récemment un programme de formation (*S'informer pour mieux défendre ses droits : stage d'ICSF destiné aux organisations de pêcheurs et aux ONG*). Ce thème a fait l'objet de débats. Une participante a dit que les femmes occupent une place très importante et respectée au sein de leur communauté : pour preuve toutes les responsabilités qu'elles assument. En l'absence du mari, elles sont pratiquement le chef de famille. Ces propos ont déclenché une discussion assez animée. Une autre participante a fait remarquer qu'il ne faut pas confondre responsabilités et droits. Sans doute les femmes assument-elles de plus en plus de responsabilités au sein du ménage, mais ce n'est pas pour cela qu'elles ont plus de droits individuels, notamment pour les questions d'argent, de propriété foncière et pour la prise de décisions.

Des îles Fidji, dans le Pacifique, nous parviennent de bonnes nouvelles. Les employés de la conserverie PAFCO, qui appartient à l'Etat, s'étaient mis en grève pour réclamer une amélioration des salaires et des conditions de travail. Ils ont fini par obtenir gain de cause.

Nous vous souhaitons une bonne année, paisible, sans guerre. Si vous souhaitez faire passer un article dans *Yemaya*, envoyez votre courrier avant la fin de février.

Europe/Espagne

Secouer les traditions

Une association de femmes d'El Palmar, près de Valence, remet en cause le système patriarcal selon lequel seuls les garçons héritent des droits de pêche de la famille

par Carmen Serrano Soler, de l'association de femmes Tyrius, El Palmar, Valence, Espagne

El Palmar est une petite localité de 850 habitants qui dépend administrativement de Valence, la capitale provinciale. Elle se trouve sur une île du lac d'Albufera. Il y a quarante ans, on ne pouvait toujours pas y accéder par voie de terre : il fallait forcément prendre le bateau. Les gens vivaient de leur pêche dans le lac et ils étaient membres de la Comú (communauté) des pêcheurs, une structure qui avait ses origines dans le mouvement Gremial (corporatiste) du début du XX^{ème} siècle.

Par intérêt et pour des raisons géographiques, une « communauté de pêcheurs » s'est créée pour protéger la pêcherie et ceux qui en faisaient partie. Elle fonctionnait de façon indépendante par rapport à la Comú. Seuls les hommes pouvaient être membres et bénéficier des avantages du groupement, et leurs droits passaient ensuite aux enfants mâles. Les filles n'héritaient d'aucune part du patrimoine touchant à la pêche. Les pères cherchaient à marier leurs filles à des pêcheurs, pour perpétuer le système. Un mariage avec un bûcheron ou tout homme étranger à la profession était plutôt mal accepté.

Le groupement a fonctionné ainsi jusqu'en 1994. Cette année-là, la seule association de femmes du secteur décide de demander aux hommes de modifier les statuts, d'envisager de traiter de la même manière leurs filles et leurs garçons en cas de partage des droits liés à la pêche. Pour quelles raisons maintenir ces vieilles traditions qui écartent les femmes, et si près de la capitale régionale ? C'est ce qui a poussé notre association à réclamer le respect de nos droits constitutionnels.

Avant la création de l'Association des ménagères Tyrius à El Palmar, les femmes n'avaient jamais participé à une structure publique. Diverses activités ont été organisées dans ce cadre pour améliorer la situation des femmes et les sortir de leur soumission vis-à-vis du mari ou du père. Il y avait des stages de formation, des visites culturelles, des excursions, des conférences. L'activité des femmes se déroulait en privé et pas en public. Elles ne pouvaient même pas aller en ville seules,

encore moins entrer dans un café : cela ne se faisait pas. C'est uniquement dans les confréries religieuses que les femmes pouvaient assumer certaines responsabilités, pour organiser diverses activités sociales au sein de la communauté. Il était temps de provoquer le changement, de faire disparaître cette discrimination imposée aux femmes. Et c'est ainsi que les confrontations entre les hommes et les femmes ont commencé.

Nous avons essayé de changer des attitudes imposées par la force des coutumes et l'habitude de la soumission. Pour avoir osé contester devant les tribunaux la culture locale telle qu'elle avait été transmise au fil des générations, la société fermée d'El Palmar nous a traité de rebelles. Aux gens de l'extérieur, nous avons laissé voir que, par son caractère ethnocentrique, elle se considérait au-dessus des lois et de la Constitution. Nous avons essayé de lutter contre la pratique discriminatoire qui empêchait les filles d'hériter des droits de pêche, soit pour en profiter directement, soit pour en disposer



autrement. Seuls les enfants mâles peuvent entrer pleinement dans la communauté des pêcheurs d'El Palmar. Les filles qui se marient à l'extérieur n'ont pas voix au chapitre, de même que leurs enfants. Pour une femme de pêcheurs, peu importe qu'elle soit d'ici ou de l'extérieur puisque les droits de pêche sont transmis uniquement par la lignée mâle.

Le reste de la communauté a rejeté les changements que nous proposons. Notre association de femmes a saisi les tribunaux locaux et obtenu gain de cause. Le jugement date d'octobre 1998, mais à ce jour (juillet 2003) il n'a pas été complètement exécuté.

Celles d'entre nous qui ont cherché à faire avancer les choses sur la question de l'égalité des droits ont été agressées par d'autres femmes qui défendaient le territoire des hommes. Les hommes seraient pourtant gagnants si l'on parvenait à l'égalité des droits entre hommes et femmes. C'est bien dommage !

Avec la consolidation de notre organisation, nous avons estimé que nous pouvions par ce biais commencer à faire appel au respect des droits de l'homme tels qu'ils sont écrits dans la Constitution. L'impossibilité d'hériter de droits de pêche s'imposait aussi aux garçons qui, bien que cousins de pêcheurs par leur mère, n'avaient pas le droit de pêcher parce que leur père n'était pas pêcheur. Nous devons passer à l'action pour lutter contre cette forme de discrimination. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Au début nous tenions à agir par le dialogue et viser le consensus. Force a été de constater que cela ne servait à rien : cela ne se faisait pas d'entrer en dialogue avec les femmes. Nous avons alors cherché un terrain de conciliation, ce qui s'est révélé également inutile. Finalement nous avons porté l'affaire devant les tribunaux sous l'angle de la discrimination sexuelle. Sur ce terrain nous avons gagné sur toute la ligne.

Un certain nombre d'incidents se sont produits. Nous avons subi toutes sortes de pressions pour rentrer dans le rang : exigences impossibles, expulsion de pêcheurs favorables aux demandes des femmes, manifestations de rue pour réclamer notre rejet par la communauté, graffiti, insultes... On exprimait ainsi des sentiments d'hostilité inimaginables à notre égard. Notre milieu d'origine, là où nous étions nées, là où nous avons grandi, nous encerclait, nous isolait. Et il y avait aussi des répercussions fâcheuses sur nos proches, parents et amis.

Les hommes disent que la pêche c'est une affaire d'hommes et que les femmes devraient simplement les aider à faire leur travail. Même les épouses et les filles de marins défendaient ce point de vue masculin. La réaction la plus inattendue est venue des femmes pour lesquelles nous faisons précisément des pétitions. En 1999, elles ont constitué une association de femmes parallèle à la nôtre, avec pour unique objectif de nous attaquer et de défendre les positions des pêcheurs. Celles qui adhéraient à ce collectif étaient pourtant celles qui allaient vraisemblablement bénéficier le plus des résultats que nous espérions. Les personnes acceptant de faire des excuses écrites et exprimant leurs regrets d'avoir défendu nos positions étaient pardonnées et autorisées à faire retour dans la communauté des pêcheurs. Les coups les plus durs

venaient, et viennent encore, des femmes prenant fait et cause pour le mari et les pêcheurs en général. Le plus regrettable c'est qu'au niveau local les autorités penchaient plus de l'autre côté que du nôtre.

Les gens craignaient d'avoir des contacts avec nous par peur de subir des représailles. Ils avaient peur d'être soumis comme nous à l'ostracisme, tous les jours. La crainte, la répression et le manque d'information : autant d'outils efficaces pour soumettre à l'autorité des plus bruyants la majorité de la population locale. Les femmes qui osaient s'exprimer étaient vite punies et réduites au silence. Le pire c'est que ces réactions aberrantes n'étaient pas seulement le fait des anciens. La jeune génération, même les garçons et les filles qui étaient encore à l'école, acceptait et copiait le comportement du père et de la mère. On nous faisait comprendre qu'on était indésirables, et certains endroits publics nous étaient interdits.

On se pose parfois cette question : pourquoi faut-il endurer tant de choses déplaisantes pour obtenir justice ? Cela paraît incompréhensible, mais chaque situation doit sans doute être analysée séparément. Ce qui naît d'une conjoncture donnée peut assurément réserver bien des surprises. Nous sommes des femmes qui ont voulu faire bouger certaines choses, nous avons osé contester, même devant des juges, un système hiérarchique patriarcal fauteur d'exclusion. Nous payons pour cela le prix fort.

Malgré toutes ces choses déplaisantes, nous estimons que cela valait la peine de secouer l'édifice, de remettre en cause des coutumes anachroniques pour que les personnes en cause ouvrent enfin les yeux et jettent un regard objectif sur un système en porte-à-faux dans le monde d'aujourd'hui. Cela nous rassure de savoir qu'ici et là des organismes, des institutions reconnaissent l'importance de notre action. Cela nous encourage de savoir que des gens de milieux différents partagent notre point de vue. Nous avons reçu des prix, des distinctions, nous avons été citées : tout cela au nom du combat mené par notre association. Malheureusement nos voisins immédiats continuent de rejeter le sens de notre action et ce que nous avons pu obtenir à ce jour.

Ce texte est un résumé de l'intervention de Carmen Serrano Soler lors d'un atelier organisé récemment à Vaasa, Finlande, par le réseau FEMME de l'Europe. Avec la permission de l'auteure.

Pour contacter Carmen Serrano Soler, taper carserso@teleline.es

Asie/Indonésie

« Payez la casse ! »

Les gens de la baie de Buyat, au nord de Sulawesi, ont souffert à cause de la présence d'une mine d'or appartenant à PT Newmont Minahasa, filiale de Newmont Mining Corporation de Denver, Colorado, Etats-Unis

par Suwiryo Ismail, militant pour la défense de l'environnement et des droits de l'homme

Surtini Papatunggan est une femme de 40 ans qui vend du poisson et des biscuits. Elle habite à Buyat, un petit village qui donne sur la baie de Buyat dans un coin reculé de l'Indonésie. Pour venir de Djakarta, il faut quatre heures d'avion et environ trois heures d'autocar.

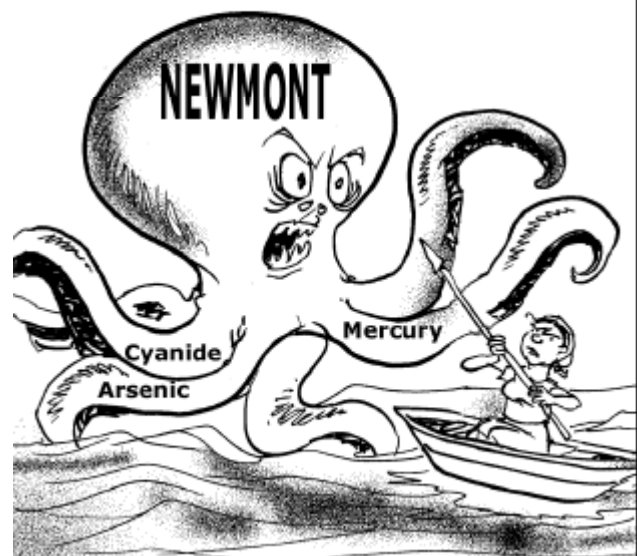
Surtini est mariée et a quatre enfants. Elle est pauvre, comme les autres gens de la localité. L'outil de travail de la famille se limite à un petit bateau sans moteur, un filet et des hameçons. Avec cet équipement on ne peut pas aller bien loin, et il faut que la mer soit calme, d'octobre à février. Avant il y avait beaucoup de poisson sur les récifs coralliens et cela suffisait pour faire vivre les villages de la baie.

A la saison haute, Surtini vend au village la pêche de son mari. Mais quand le vent est fort, personne ne sort en mer et Surtini vend alors des gâteaux faits maison. Elle gagne tout juste de quoi vivre, de sorte que la famille doit parfois emprunter à des voisins pour pouvoir acheter à crédit dans le petit magasin local. Si les choses vont bien, on rembourse quand la pêche suivante est vendue. En 1994, l'entreprise PT Newmont Minahasa Raya, filiale de la Newmont Mining Corporation de Denver, Colorado, Etats-Unis (la cinquième plus grosse société minière du monde) obtient du gouvernement indonésien l'autorisation d'exploiter des sols aurifères sur une concession de 500 hectares. Cela n'a pas été un cadeau pour les 53 familles (240 personnes) de pauvres pêcheurs vivant dans ce voisinage. En 1996, Newmont ouvre un chantier à ciel ouvert et déverse chaque jour environ 2 000 tonnes de déchets dans la baie selon la technique STD, à seulement 82 m de profondeur. Il y a eu plusieurs fois des fuites dans les canalisations et des études réalisées par des chercheurs de l'université du Nord-Sulawesi, de l'Institut agronomique de Bogor et de l'Agence de protection de l'environnement du gouvernement indonésien ont révélé la présence de métaux lourds dans la baie : arsenic, cadmium, mercure.

Les seuls moyens d'existence de la communauté sont pollués, détruits, les récifs coralliens souffrent, des

poissons pourrissent sur la plage. La ressource se raréfie et lorsqu'il y a du poisson à la vente on a peur d'en acheter de crainte qu'il soit empoisonné. Comme le mari de Surtini n'avait pas de quoi acheter un moteur pour pouvoir aller pêcher plus au large sur des fonds non pollués, la vie de la famille devenait bien difficile. En 1998, Surtini a arrêté de faire des biscuits pour la vente parce qu'elle avait mal dans toutes les articulations. Son corps était tout engourdi et elle avait des maux de tête, elle était comme myope, elle avait des problèmes d'audition et d'élocution. L'année suivante, cela a encore été pire : elle a été paralysée pendant trois mois : même toucher les cheveux faisait mal. A l'infirmerie de la localité, on ne savait pas ce qu'elle avait. Le médecin diligenté par la compagnie minière déclarait qu'elle n'avait rien attrapé. Pourtant deux semaines plus tard, une équipe est venue de Newmont pour faire une prise de sang à elle et à quelques autres villageois.

Un an plus tard, à la suite de pressions exercées par des Ong indonésiennes et internationales pour qu'on connaisse enfin les résultats des tests réalisés dans un laboratoire de San Monica, aux Etats-Unis, la



compagnie a enfin admis qu'on avait trouvé des traces d'arsenic, de mercure et de cyanure dans les prélèvements. Surtini a alors arrêté de consommer du poisson pêché dans la baie car elle avait enfin compris qu'elle se sentait plus mal lorsqu'elle en mangeait. Finalement la paralysie a disparu et elle allait mieux, mais elle avait encore souvent mal aux articulations et à la tête, surtout après avoir consommé du poisson de la baie. A défaut d'autre nourriture, elle était bien obligée d'en venir là.

En octobre 2001, une Ong s'est chargée de l'amener à Djakarta pour des examens médicaux. Elle a passé

une semaine à l'hôpital. Les docteurs ne trouvaient pas d'explication à son cas, ce qui démontre aussi qu'il est assez difficile de s'occuper de pathologies dues à une contamination par des métaux lourds. Aucun hôpital du pays n'est équipé pour cela. Lorsque Surtini a donné naissance à son quatrième enfant en septembre 2002, elle était si faible qu'elle ne pouvait pas l'allaiter et qu'elle n'avait pas non plus de quoi acheter du lait. Le bébé prenait le sein et buvait de l'eau et du thé. En juin 2002, Surtini a vu deux médecins légistes qui lui ont dit que ses symptômes évoquaient un empoisonnement par l'arsenic.

Surtini n'est pas seule dans son cas à Buyat. Cinquante-et-une personnes (dont 80 pour cent de femmes) présentent le même tableau : maux de tête constants, douleurs articulaires, bosses sur le corps, démangeaisons). Deux réseaux indonésiens (Walhi et Jatam) ont fait faire des prises de sang à dix-neuf villageois. Les résultats ont montré une forte accumulation d'arsenic et de mercure dans le sang.

Lors d'un atelier sur les femmes et la mondialisation organisé dans le cadre du Forum populaire qui s'est tenu à Bali en juin 2002, avant la réunion de la Commission préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable, Surtini était là pour témoigner : « Les rejets de la mine ont été pour moi, pour mes enfants et toute la famille une vraie catastrophe ». Depuis 1997, elle participait au mouvement d'opposition à la compagnie minière. Elle faisait partie de la délégation villageoise qui est allé voir les autorités locales et provinciales et le parlement de la province pour présenter les doléances de la population. Elle a témoigné à plusieurs réunions et conférences sur les exploitations minières et le rejet de résidus dans la mer.

Pour le moment tous ces efforts ont été vains. Le gouvernement du Nord-Sulawesi et la compagnie minière continuent d'affirmer que les rejets reposent au fond de la mer et qu'il n'y a pas trace de pollution. Les villageois ont été présentés comme des agents provocateurs dressés contre les investissements étrangers. En plus, les campagnes lancées par des Ong internationales, notamment en 1999 une intervention lors d'une réunion des actionnaires de Newmont à Denver, Etats-Unis, ont finalement entraîné une aggravation des pressions subies par les villageois.

Le gouvernement indonésien soutient vigoureusement les investissements étrangers, en faisant agir au besoin la force militaire, policière et bureaucratique contre la population. USAID a dit aux Ong environnementalistes

impliquées que leurs subventions seraient supprimées si elles continuaient leurs activités anti-Newmont et que les Ong militant contre les opérations des sociétés américaines en Indonésie n'auraient plus de financements.

Surtini et bien d'autres villageois qui ont participé à la résistance ont subi des représailles à la fois de la part des autorités locales et des villageois qui ont pris le parti des programmes de développement communautaire proposés par Newmont, et qui ont réussi à diviser la résistance. Les propos de Surtini sur la mondialisation lors de l'atelier dont il a été question plus haut sont intéressants : « C'est une conspiration entre les entreprises multinationales et nos gouvernants à Djakarta, à Manado, à la régence et jusqu'au village. Nos vies sont soumises à Newmont parce que le gouvernement est à son service et fait ce que Newmont dit. Cette conspiration nous a fait souffrir : les femmes, les enfants, les hommes. Nous avons tout perdu : nos vies, notre nourriture, notre santé, notre baie, notre terre. Nos enfants n'ont aucun avenir, et ce sont les femmes qui souffrent le plus de Newmont parce ce sont elles les plus touchées par la pollution ».

Cet état d'esprit a poussé Surtini à mobiliser les femmes de son village pour parler ensemble de leur situation, participer à des réunions de formation par des femmes membres d'associations, participer à des séminaires et des conférences pour témoigner de leur vécu. Lorsqu'elle est venue à Djakarta pour des examens médicaux, Surtini a pris contact avec plusieurs associations de femmes et leur a demandé un appui. Malgré de violents maux de tête, elle a tenu à donner à toutes son témoignage. De retour au village, elle et d'autres femmes ont demandé aux habitants de rejeter le programme de développement local proposé par Newmont, car la résistance au géant de l'industrie devait d'emblée commencer par le refus de ses soi-disant cadeaux.

Actuellement, Surtini et les gens de la baie de Buyat enquêtent pour évaluer ce qu'ils ont perdu sur le plan économique, social, culturel et environnemental à cause de la présence de Newmont. L'entreprise arrêtera ses opérations dans le Nord-Sulawesi en 2004. « Il ne faut pas les laisser partir tranquillement, en oubliant tous les dégâts qu'ils ont fait ici. Il faut qu'ils paient », dit Surtini.

Cet article est d'abord paru dans Voix du peuple (volume préparatoire), Forum social pour l'Asie, 2003.

Pour contacter Suwiryo Ismail, taper claras@mailcity.com

Asie/Indonésie**Voulez-vous partager notre sort ?**

Le 11 mai 2002, les populations de pêcheurs de la baie de Buyat ont présenté aux actionnaires de PT Newmont Minahasa Raya et Newmont le cahier de doléances suivant :

Nous, constituant la communauté des pêcheurs de Buyat, sous-district de Kotabunan, régence de Bolaang Mongondow, Nord-Sulawesi, à cause des nombreuses souffrances que nous avons endurées, présentons aux actionnaires de PT Newmont Minahasa Raya et Newmont les doléances suivantes :

1. PT Newmont Minahasa Raya (PT NMR) doit cesser immédiatement de déverser ses résidus dans la baie de Buyat et commencer aussitôt à remettre l'environnement en état dès la fin de l'exploitation minière.
2. Il faut éliminer toute trace de pollution dans la rivière pour que les gens de la baie puissent vivre dans de bonnes conditions sanitaires.
3. Il faut indemniser la communauté des pêcheurs qui ont subi un déclin de leur production depuis que PT NMR s'est mis à déverser ses rejets dans la mer. L'indemnisation sera calculée sur la base d'une baisse de 50 pour cent à partir de 500 000 roupies (qui est le revenu du chef de famille dans un ménage de pêcheurs), puis multipliée par trois pour chaque année d'activité de la compagnie.
4. Dans le village de pêcheurs de la baie de Buyat, la compagnie doit mettre à la disposition de la population des installations permanentes pour l'eau potable et l'éclairage public.
5. PT Newmont Minahasa Raya doit prévoir pour la communauté des contrôles médicaux et des services sanitaires. Elle devra payer le coût des traitements nécessités par les pathologies résultant de l'activité de la compagnie.
6. Les routes qui vont du pont situé à la limite de Buyat-Ratatotok jusqu'au village de pêcheurs de la baie de Buyat doivent être immédiatement améliorées.
7. Les pêcheurs devront être indemnisés pour la perte et la destruction de leur matériel (bateaux et filets) devenu inutilisable parce qu'il a fallu aller chercher

le poisson plus au large à cause des rejets de la mine dans la mer.

8. Il faut immédiatement remettre en état les zones humides situées à l'arrière des habitations dans la baie. Avec les grosses pluies qui provoquent des inondations, ces endroits sont devenus de vrais borbiers.
9. Lorsque PT Newmont Minahasa Raya aura cessé sa production et ses opérations et dans la période qui suivra, tout devra se dérouler dans la transparence, avec la participation des communautés de Ratatotok et de Buyat.

Nous exprimons ces doléances à cause de tout ce qui a été vécu par nos gens. Nous espérons que les dirigeants et les actionnaires de la compagnie réagiront à ces demandes.

Voir <http://www.moles.org/ProjectUnderground/mining/newmont/buyat0502.html>

Asie/Sri Lanka**Le travail des femmes ce n'est pas rien !**

Au Sri Lanka, les femmes ont de plus en plus de mal à tenir le coup face à l'évolution des choses, les nouvelles techniques par exemple

par Geetha Lakmini, membre de NAFSO (Solidarité nationale des pêches), Sri Lanka

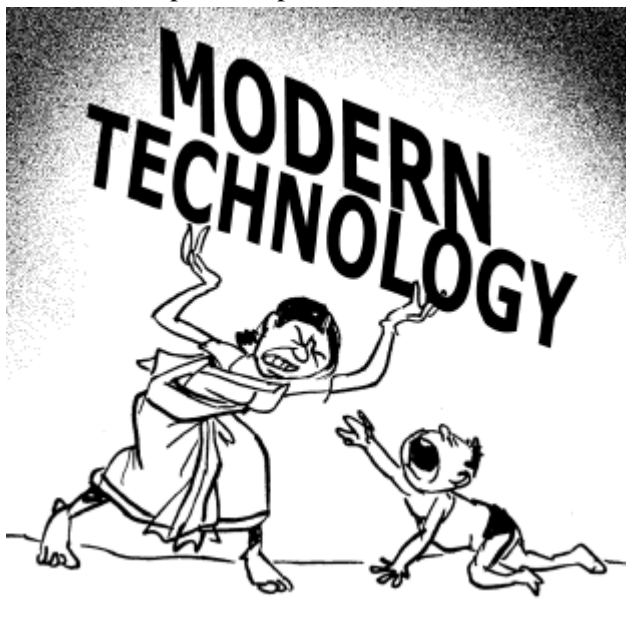
Lors d'une conférence internationale qui avait lieu en 1995, le conférencier s'est à un moment donné adressé aux hommes de son auditoire : « Combien d'entre vous ont une femme qui a le statut d'employée ? » Très peu se sont manifestés, puis est venue la seconde question : « Combien d'entre vous ont une aide ménagère ? » La plupart des hommes auraient été gênés de dire que chez eux le travail domestique reste à la charge de l'épouse. Mais le propos résumait bien la situation : au Sri Lanka on ne reconnaît pas à sa juste valeur le travail des femmes. Et cela est particulièrement vrai pour celles qui ont toute la charge du travail domestique. Il y a aussi des disparités de salaires dans certaines branches : plantations, habillement, diverses activités manuelles...

Dans le secteur de la pêche, on peut dire que les femmes étaient bien présentes hier, le sont aujourd'hui et le seront encore vraisemblablement demain. Auparavant, le pêcheur et sa femme travaillaient

ensemble, utilisant des méthodes de capture simples (éperviers, lignes, pièges...) et des embarcations traditionnelles non motorisées (*theppam, vallam*). Le travail à la maison pour la transformation et la vente du poisson se faisait en étroite collaboration. En ce temps-là la contribution des femmes était très appréciée, même si dans le sud du pays elles n'avaient pas le droit de capturer le poisson car elles étaient considérées comme impures.

Du fait de l'évolution socio-économique, la situation est aujourd'hui bien différente. La mondialisation s'allie au progrès technologique et l'on dispose de bateaux et d'équipement de pêche plus performants, ce qui permet d'améliorer les profits. Ces changements entraînent, par contre, une dévalorisation du travail des femmes, qui utilisent surtout des techniques traditionnelles.

Des personnes étrangères à la communauté se lancent aussi dans la pêche, ce qui ne va pas sans conséquences pour les hommes et les femmes de ce secteur. Il est ainsi de plus en plus fréquent qu'ils deviennent des employés chez ces nouveaux opérateurs et qu'ils soient donc payés à la journée ou au mois. Actuellement bon nombre de femmes n'ont plus de liens directs ou indirects avec la pêche. Comme elles y gagnent de moins en moins, elles se tournent vers des activités d'artisanat, la fabrication de paillasons avec la fibre de noix de coco, par exemple.



Comme les cours du poisson sont élevés, les femmes ont du mal à se procurer de la matière première à transformer pour préparer du poisson maldive (bonite séchée), du poisson séché et du *jaadi* (poisson fermenté). Aujourd'hui le consommateur se tourne vers du poisson maldive, du poisson séché et du poisson en boîte qui viennent de l'extérieur.

Au Sri Lanka, les femmes de la pêche doivent se démener pour gagner leur vie, et c'est d'ailleurs vrai pour la plupart des femmes dans notre pays. Tous les problèmes de la famille retombent sur leurs épaules. La situation est encore aggravée par les choix politiques du gouvernement qui essaie d'attirer des navires étrangers dans les eaux sri lankaises. A cette allure, nos ressources ne vont pas tarder à être en danger.

Pour contacter Geetha Lakmini, taper fishmove@slt.lk

Afrique/Mozambique

Les femmes méritent une plus grande place

Les femmes de la baie de Maputo sont au cœur de l'économie locale des pêches, mais elles n'ont pas pour autant la place qu'elles méritent dans le processus de gestion locale

par Rouja Johnstone, conseillère pour les questions de genres dans la pêche artisanale

La baie de Maputo illustre bien les retombées de l'urbanisation du Mozambique sur les communautés de pêcheurs artisans et les opportunités économiques que cette évolution a offertes aux femmes. Grâce à la proximité des marchés urbains et l'augmentation de la demande, bon nombre d'hommes et de femmes trouvent dans les circuits de la pêche une activité rentable.

Dans la baie de Maputo, il y a cinq principaux sites de pêche : Costa do Sol, Muntanhane, Catembe, Matola, l'île Inhaca. Là on trouve aussi bien des femmes que des hommes dans les opérations de capture et de commercialisation. Le plus souvent les femmes pêchent sur l'estran des crustacés et des coquillages qui seront vendus sur les marchés de la ville ou au porte à porte ou utilisés pour la consommation familiale.

Grâce au succès de leur activité économique et aux bénéfices qu'elles ont réinvesti dans la pêche artisanale, certaines femmes sont devenues propriétaires de bateaux, jusqu'à représenter pratiquement le quart de l'ensemble des propriétaires. Elles ont embauché les pêcheurs du coin, dynamisé le marché de l'emploi, avec des conditions jugées convenables.

La plupart des femmes qui possèdent un bateau, qui pêchent ou effectuent des transactions sur la plage entrent dans une chaîne complexe d'intermédiaires

(*maguevas*). Elles constituent un réseau socio-économique important qui assure l'approvisionnement de la ville en poisson frais. Certaines se sont regroupées tandis que d'autres travaillent en indépendante, mais toutes tirent avantage de la proximité des marchés urbains.

L'activité des poissonnières varie suivant les apports des pêcheurs locaux et l'intérêt que ces deux protagonistes ont à faire des affaires ensemble. Sur l'île d'Inhaca, par exemple, les pêcheurs disent qu'ils préfèrent s'arranger avec les femmes de chez eux, qu'ils les considèrent comme des partenaires dignes de confiance et dont les affaires profitent directement à la communauté locale.

Dans les communautés de pêcheurs artisans, il existe une réelle complémentarité dans la division du travail et les responsabilités. Elle se fonde sur des liens socio-économiques informels basés essentiellement sur la coutume et les relations familiales. Lorsqu'on prépare des plans de développement, il est indispensable de tenir compte de ces aspects si l'on veut préserver cet équilibre qui est source de prospérité. Par exemple, des projets qui poussent le secteur privé à faire des achats en gros auprès des pêcheurs ont forcément des répercussions négatives sur le volume d'activité des femmes, lesquelles voient ainsi leurs moyens d'existence se réduire.

Malgré tout ce qu'elles apportent sur le plan économique, les femmes ne sont pas officiellement organisées ou représentées dans les groupements de pêcheurs et les comités de gestion. Leur rôle dans la pêche artisanale n'est pas encore reconnu à sa juste valeur, et il est bien rare qu'elles soient consultées dans les processus décisionnels. Leur absence dans les structures gestionnaires locales contraste de façon surprenante avec l'importance de leur apport économique et social. Cela reflète bien le caractère traditionaliste et inadapté de la gestion communautaire en place, à quoi viennent s'ajouter les tendances des autorités de tutelle et diverses interventions extérieures qui font l'impasse sur les problèmes de genres.

Si dans les institutions communautaires officielles, les femmes sont actuellement bien peu représentées, presque invisibles, dans la vie ordinaire de bon nombre de communautés de pêcheurs les relations entre hommes et femmes ont évolué. Ces femmes qui ont de plus en plus un certain poids économique et qui doivent aussi de plus en plus contribuer à l'équilibre du budget familial devraient pouvoir s'impliquer de manière plus visible dans la vie publique. Il faut que leur dynamisme et leur rôle multiforme dans le secteur de

la pêche soient pleinement reconnus. La discrétion de la présence féminine ne s'explique pas toujours par les attitudes au sein de la communauté de pêcheurs. Cela tient aussi à la façon d'intervenir de certaines Ong et de structures étatiques dont le but essentiel est de promouvoir le développement durable et de favoriser la création et le fonctionnement des organes de gestion locaux. Ce faisant, les autorités laissent souvent de côté les aspects de la division sexuelle du travail et l'importance du rôle des femmes dans les activités de pêche.

En guise de conclusion, compte tenu des observations faites sur les activités de pêche et l'organisation communautaire dans la baie de Maputo, on peut dire qu'il faut sans tarder ouvrir un débat sur les problèmes de genres et élaborer sur cette question une stratégie visant à guider les interventions dans le secteur de la pêche et surtout promouvoir un développement durable et équitable.

Cela devrait profiter à l'ensemble de la communauté et consolider les bases socio-économiques locales. Les processus décisionnels ne peuvent plus laisser de côté les femmes. Elles doivent prendre une part plus active dans les structures gestionnaires en place.

Pour contacter Rouja Johnstone, taper roujaj@hotmail.com

Nouvelles /Fidji

En grève

Les employés de la conserverie PAFCO, entreprise d'Etat, ont obtenu une victoire importante en matière de salaires et de conditions de travail

Environ 350 employés de la Pacific Fishing Company (PAFCO), établie sur l'île de Levuka, se sont mis en grève le 4 août 2003. La plupart sont des femmes du pays dont les salaires sont parmi les plus bas du pays, environ 42 dollars par semaine, ce qui est bien en dessous du seuil de pauvreté. Depuis huit ans, une série d'arbitrages ont enjoint à l'entreprise d'améliorer les salaires et les conditions de travail, mais le gouvernement et l'employeur ont fait appel de ces décisions.

En 1996, il y a eu la décision de l'ancien Arbitre permanent et juge à la Haute cour, le Grand Chef Ratu Joni Madraiwiwi, et en avril 2003 celle de l'Arbitre G. P. Lala. Citons aussi le jugement de la Haute Cour de janvier 2002 en faveur des employés. Pour toute réponse la PAFCO a tout entrepris pour faire traîner l'affaire dans les tribunaux.

Afin de soutenir la cause des travailleurs, deux Ong, le PANG (réseau Pacifique pour la mondialisation) et l'ECREA (Centre œcuménique de recherche, de formation et de défense) ont lancé un appel aux consommateurs pour un boycott international des produits de la PAFCO : Sun Bell, Koro Sea, Ovalau Blue, Old Capital Special. Elles prévoyaient également de lancer une campagne à l'étranger pour boycotter les produits Bumble Bee (marques Bumble Bee et Clover Leaf notamment).

Il faut savoir que la PAFCO a fait l'objet d'une réorganisation importante en 2000 lorsque Bumble Bee,



le premier conserveur américain de produits de la mer, est devenu un partenaire stratégique en signant avec la PAFCO un contrat de sept ans pour produire 30 000 tonnes de filets de thon par an.

La grève a pris fin près de deux mois plus tard, le 24 septembre 2003. La société acceptait d'accroître la rémunération annuelle de la masse salariale de 2 millions de dollars locaux, soit 1 million de dollars US. Le salaire horaire d'un employé non qualifié passe à 2,75 \$Fj (1,50 \$US), celui d'un employé qualifié à 3,50 \$Fj (1,90 \$US). La PAFCO affirme qu'avec ce nouvel accord ses employés seront parmi les mieux payés du secteur dans les pays en développement.

Cet article est basé sur des informations venant de plusieurs sources : Pacific Network on Globalization (voir pang@connect.com.fj), Eucumenical Centre for Research, Education and Advocacy et autres Ong

Nouvelles/Fidji

J'accuse

Lors de la séance du 12 septembre 2003 au Sénat, M. Atu Emberson Bain a décrit sans fioritures les conditions de travail à la PAFCO

Voyons maintenant ce qui se passe à la conserverie de thon de Levuka, qui est une importante entreprise publique. Elle emploie entre 800 et 1 000 personnes, essentiellement des femmes. Beaucoup d'entre elles sont là depuis vingt ou trente ans. La grève dure depuis six semaines. La plupart sont des mères de famille qui viennent des villages autour d'Ovalau et jusqu'à Lovoni dans les terres et, le long de la côte, de Bureta jusqu'aux villages de Qalivakabau puis, de l'autre côté, de Levuka jusqu'à Rukuruku.

Avec leurs salaires qui se situent bien en-dessous du seuil de pauvreté, les femmes de la PAFCO doivent nourrir la famille, envoyer leurs enfants à l'école, faire face aux dépenses pour l'église et les obligations traditionnelles. Beaucoup ont aussi un mari à charge. Elles ont souvent des sommes importantes à rembourser. C'est la conséquence d'un système fort discutable de prêts non garantis que la PAFCO avait mis en place avec la banque Westpac, il y a plusieurs années, pour compléter les revenus de ses employés : une petite subvention, disons. Ces prêts ont fini par enfermer bon nombre de femmes dans le cercle infernal de l'endettement excessif, surtout à l'époque où l'intérêt bancaire atteignait les 16 pour cent.

Les conditions de travail laissent aussi beaucoup à désirer. J'ai circulé dans les locaux avant et après les récentes rénovations. J'ai vu ces rangées de femmes le long de la chaîne, en train de nettoyer et de peler à toute vitesse le thon, d'emballer, de coller des étiquettes. Rien n'est prévu pour les femmes enceintes : elles aussi doivent rester debout pendant des heures. Tous les jours il faut endurer la chaleur lourde, le bruit assourdissant des machines, l'odeur forte du poisson minotier et les cadences infernales imposées par l'encadrement si l'on veut garder son emploi.

Un certain nombre d'améliorations ont été apportées par les travaux effectués il y a quelques années, mais les problèmes de la chaleur et de la station debout prolongée persistent. Il existe maintenant une garderie financée par l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations-Unies pour les femmes) et gérée par la PAFCO, mais il faut payer 7,50 \$ par semaine, soit 30 \$ par mois, somme qui est déduite du salaire. Quand l'enfant est malade et reste à la maison et aussi pendant

les congés payés et jours fériés, les prélèvements continuent : les mères y laissent quand même 7,50 \$ par enfant.

Monsieur, les chefs de l'île ont depuis longtemps reconnu l'importance de ces femmes dans le développement d'Ovalau. Ceux de Lovoni, Bureta, Tukou, Draiba et Toki ont exprimé leur tristesse, leur honte et leur indignation face au sort réservé à ces femmes par la PAFCO. Je sais tout cela parce que j'ai pris note de leurs déclarations. Bon nombre d'entre eux soutiennent la grève en cours car ils sont sincèrement affectés. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'ils réagissent ainsi.

Monsieur, les conditions faites à ces femmes par leur employeur donnent une sale image de notre soi-disant processus de développement et de la politique salariale de nos gouvernements successifs. Ces femmes de chez nous sont le moteur de la croissance de la filière de pêche industrielle, elles travaillent dans une conserverie de thon qui appartient à une entreprise publique, elles ont des salaires de misère qui ne dépassent pas les 80 dollars brut par semaine, et cela en 2003.

Le poisson transformé est exporté au Royaume-Uni et au Canada, par exemple, sous des marques bien connues comme Sainsbury et John West. Il ne s'agit donc pas de produits bas de gamme mais de produits très bien placés sur le marché international. Les ouvrières, par contre, doivent se contenter de salaires très bas de gamme.

Monsieur, les femmes de la PAFCO et leur syndicat ont dû s'adresser aux prud'hommes et entamer des procédures judiciaires beaucoup plus coûteuses auprès de la Haute Cour pour des cas de renvoi sans raison et de salaires trop bas. Plusieurs jugements importants ont été prononcés en leur faveur, notamment en 1996 la décision de l'ancien et respecté Arbitre permanent et juge de la Haute Cour, le Grand Chef Ratu Joni Madraiwiwi et, en avril dernier, celle de l'Arbitre G. P. Lala. Il y a eu aussi le jugement de juin 2002 à la Haute Cour.

L'arbitrage du juge Lala prévoyait une hausse substantielle des salaires, une hausse des allocations et la parité entre les hommes et les femmes. Au lieu d'appliquer ces décisions et d'accorder à ses employés ce qui leur était dû depuis longtemps, la PAFCO a fait de la résistance et saisi à nouveau les tribunaux de l'affaire. Aucune des mesures indiquées par les arbitrages en faveur des employés n'a vraiment été appliquée car chacune d'entre elles a été mise en cause par les dirigeants de la PAFCO, une entreprise publique,

rappelons-le. L'arrêt du juge Byrne à la Haute Cour a été prononcé il y a plus d'un an et demi, l'arbitrage de Rotu Joni Madraiwiwi, il y a six ans. La décision de G. P. Lala a subi le même sort.

Monsieur, la PAFCO est une entreprise publique qui doit rendre des comptes au public. Elle n'a pas le droit de jouer au plus malin, de faire traîner les choses, d'essayer de contourner des jugements qu'elle n'apprécie pas. On peut dire qu'elle se rend coupable d'obstruction à la justice. Où est l'Etat de droit lorsqu'une entreprise qui appartient à l'Etat en arrive là pour, avec l'argent du contribuable, empêcher les travailleurs d'avoir un salaire décent et des conditions de travail convenables ? Où va-t-on, de quelle politique s'agit-il lorsque les autorités du pays font appel aux tribunaux pour bloquer une augmentation de salaires pour des citoyens fidjiens qui survivent pourtant en dessous du seuil de pauvreté ?

Monsieur, on pourrait en dire bien plus sur la situation déplorable qui prévaut à la PAFCO, mais je garde cela pour la fin de la semaine lorsque nous débattons de la motion relative à cette société que j'ai déposée avec le sénateur Félix Anthony qui s'est longuement exprimé sur la grève en cours. Je suis sûr que le Sénat peut jouer ici un rôle constructif.

Pour contacter le sénateur Atu Emberson Bain, taper fonumelino@connect.com.fj

Nouvelles/Ouganda

Frappés par le sida

Selon une étude récente, le sida aurait provoqué une diminution de 14 pour cent du nombre des hommes de la pêche et de 24 pour cent des femmes travaillant dans la transformation

par Esther Nakkazi du journal East African

Les nombreux cas de sida qui affectent les communautés de pêcheurs ont provoqué une forte baisse de la production. Citant une étude publiée récemment par NAADS (service national de vulgarisation agricole), Kibirige Ssebunya, ministre d'Etat chargé de l'agriculture, a dit que 26 pour cent des 3 879 personnes couvertes par cette enquête souffraient du sida et de pathologies liées, et que 486 d'entre elles étaient décédées au cours des cinq dernières années. Ce travail avait été réalisé par NAADS, avec un appui du Programme de soutien intégré au développement durable et à la sécurité alimentaire de la FAO. Il s'agissait d'évaluer les

conséquences autres que sanitaires du sida sur les personnes, les ménages et les communautés.

L'enquête a porté sur des ménages de petits exploitants dans six sites situés dans la zone écologique du Croissant du Lac Victoria. L'échantillon était représentatif des activités de pêche et d'élevage. On a demandé aux familles de donner des chiffres pour la période 1997-2002 et 43 pour cent des familles touchées ont signalé une baisse de la production annuelle, chiffre 20 pour cent supérieur à celui des familles non touchées. Le nombre des hommes ayant une activité de pêche a chuté de 14 pour cent, celui des femmes travaillant dans la transformation de 24 pour cent. Il y a eu aussi une diminution de 6 pour cent du temps consacré à la pêche dans les ménages, lesquels devaient parfois embaucher des hommes de l'extérieur pour combler les vides.

A cause du sida, les hommes se sont résignés à pêcher en eaux peu profondes et en opérant moins de nuit. La qualité du poisson fumé ou salé produit par les femmes a diminué. Un certain nombre ont d'ailleurs abandonné la transformation parce que cela exige une dépense physique soutenue, ce qui peut nuire à la santé. Elles se contentent de sécher le poisson au soleil, ce qui donne un produit moins intéressant à la vente et donc des revenus moindres pour le ménage. Parce que le fumage était insuffisant, une bonne partie des captures pourrissait et était transformé en aliment pour les animaux, d'un moindre rapport évidemment. Avec des ressources réduites, les ménages touchés par le sida ne pouvaient pas investir dans de nouveaux équipements de pêche.

Cet article est inspiré de l'article d'Esther Nakkazi publié dans le East African du 1 décembre 2003

Nouvelles/Nigeria

S'occuper des petits

Dans l'Etat de Edo au Nigeria, on est en train d'établir des garderies pour les enfants des poissonnières

par Okechukwu Kanu du journal This Day

Dans les pays en développement, et c'est bien sûr le cas pour le Nigeria, le plus souvent les marchés au poisson manquent d'hygiène, et ce n'est pas facile quand les vendeuses amènent aussi leurs jeunes enfants. Aucune infrastructure n'est prévue pour ce petit monde. C'est pour cela que l'Association des

femmes de l'Etat de Edo (ESWA) a eu l'idée de garderies pour les commerçantes du marché. Elle prévoit donc de faire construire, en collaboration avec les groupements de poissonnières, ce type d'installation qui recevra des enfants jusque l'âge de 4 ans.

Pour l'ESWA, « les marchés ne sont pas des endroits pour les enfants. Les commerçantes et les porteuses qui ont des bébés ou de tout jeunes enfants se débrouillent comme elles peuvent, mais les enfants en souffrent. Pour beaucoup de femmes du marché, les centres spécialisés coûtent cher et les horaires de travail constituent aussi un empêchement ».

Les gens d'ESWA notent également que beaucoup d'enfants restent attachés sur le dos de leur mère pendant de longues périodes. Ils ont moins l'occasion de s'ébattre, ramper, marcher, courir. « En général, les



conditions d'hygiène dans les marchés ne sont pas très favorables à la santé et au développement des jeunes enfants. Certaines commerçantes et porteuses ont fini par laisser leur bébé à la maison ou le confient dans le marché à la garde de filles bien jeunes (5 à 14 ans) pour s'en occuper. Celles-ci ne vont donc pas à l'école et cela va les handicaper fortement lorsqu'elles seront plus grandes ».

ESWA a eu des conversations avec les responsables des groupements de femmes du marché et l'on s'est mis d'accord pour organiser une petite crèche qui pourra recevoir une quarantaine d'enfants. On cherche actuellement des financements pour lancer le projet, qui a retenu l'attention de délégués français désireux de collaborer avec l'ESWA.

Ceci résume un article de Okechukwu publié dans le journal This Day du 7 octobre 2003

Publications



Ils racontent leur histoire

Sur le site (<http://www.prweb.com/releases/2003/10/prweb86003.php>), on parle d'un livre qui sort bientôt et qui traite de la pêche et de questions de genres dans le Pacifique

Dans le cadre d'un projet de recherche intéressant à l'Université du Pacifique Sud, un ouvrage portant sur les problèmes de genres et de développement durable dans les pêcheries du Pacifique doit paraître en 2004. Il s'agit d'une collaboration Canada-Pacifique Sud. A ce projet participent des chercheurs de divers pays : Fidji, Vanuatu, îles Salomon, Tonga, Samoa, Tuvalu, Kiribati, Etats Fédérés de Micronésie. Il a réuni des étudiants de premier et deuxième cycles, des responsables de l'administration des pêches et du développement rural, des chercheurs dépendant d'organisations régionales, des membres d'associations. Il est financé par le PEOCPS (Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud).

La première phase du projet s'est déroulée en juillet lorsque quinze chercheurs venus de huit pays insulaires du Pacifique sont venus à Suva pour participer à une formation intensive de deux semaines avec Dr Joeli Veitayaki (Programme d'études océanographiques, UPS) et Dr Irene Novaczek (Institut des études insulaires, Université de l'île du Prince Edouard, Canada). Ils ont approfondi leurs connaissances sur les méthodes de recherche, en particulier pour les problèmes de genres dans la pêche et les techniques d'élaboration de leurs programmes de recherche personnels.

Au terme de cette formation, les chercheurs sont retournés dans leurs pays respectifs pour mettre en œuvre un programme de recherche sur divers aspects de la pêche qui concernent particulièrement le Pacifique. Ils passeront environ six mois sur le terrain pour les besoins de leurs travaux.

Pour plus ample information, contacter
 aux Fidji, Dr. Joeli Veitayaki, UPS : 679 321 2890;
 au Canada, Dr Irene Novaczek, UPEI : 902 964 2781;
 Et Dr Kenneth MacKay, PEOCPS : 250 656-0127 loc 217

Sites web :

Pacific Fisheries Case Study Writing Project :
<http://upei.ca/islandstudies/pacific>

Programme d'études océanographiques, Univ. du
 Pacifique Sud :

<http://www.usp.ac.fj/marine>

Projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud :
<http://www.c-spodp.org>

YEMAYA

Lettre de l'ICSF sur les Questions de Genres dans le Secteur de la Pêche

publié par le

Collectif international d'appui aux
 travailleurs de la pêche

27 College Road, Chennai 600 006

Inde

tél : 91 44 2827 5303

fax : 91 44 2825 4457

e.mail : icsf@vsnl.com

site Internet : <http://www.icsf.net>

préparé par

Chandrika Sharma

traduction

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

imprimé par

Sri Venkatesa Printing House, Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur